

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 3 avril 2018 à 20 heures à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Sont également présents: Monsieur Richard Rémillard, inspecteur municipal et madame Claudette Aubé, dir. générale.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur Alain Talbot constate le quorum à 20 heures, souhaite la bienvenue à l'assistance et déclare la séance ouverte. Monsieur le maire précise à l'assistance les procédures qui s'appliquent à une séance du conseil municipal : les citoyens assistent à une séance et ils peuvent poser des questions ou observations lors des périodes de questions qui seront intégrées en début et en fin de réunion.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-04-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert et en ajoutant les points suivants:

- 15- j) Demande du 150^{ème}
- k) AGA de la Caisse populaire
- l) Fossé de la 16^{ème} Rue
- m) Vente de terrain

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1.-Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Approbation de l'ordre du jour
- 4.-Lecture et adoption des résolutions de la séance du 5 mars 2018
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
 - a) Avis de la MMQ
7. Administratif
 - a) Avis de motion et présentation du règlement sur la tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité
 - b) Adoption du règlement 2018-03 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
 - c) Couverture de CNESST des élus
 - d) Procédures de publication des avis
8. Incendie
 - a) Rapport annuel 2017
 - b) Rencontre de travail avec les représentants de la municipalité de Saint-Philémon
9. Voirie
 - a) Adjudication pour la pose et la fourniture de 20 000 litres d'abat-poussière
 - b) Demande de prix pour débroussaillage et fauchage
 - c) Demande de prix pour asphalte (rapiéçage)
 - d) Demande de prix pour le nettoyage des regards
 - e) Suivi de l'aide financière du 3^{ème} Rang
 - f) Route Sirois-Segments 25 et 26 Demande d'aide financière pour plans et devis et travaux
 - g) Route Sirois-Segments 25 et 26 Demande d'application du Programme 2018-2021 pour le traitement de la demande d'aide financière pour plans et devis et travaux
 - h) Avis de motion et présentation du projet de règlement 2018-04 relatif aux travaux et le financement des travaux d'ingénierie et de réfection des segments 25 et 26 de la Route Sirois
 - i) Invitation à soumettre des prix pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux des segments 25 et 26 de la Route Sirois
 - j) Demande de prix pour le nivelage
 - k) Modification des coûts inclus à la reddition de compte pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

10. Eau
 - a) Demande de modification de branchement
 - b) Étalonnage des débitmètres
11. Eaux usées
 - a) Jugement / Procureure générale
 - b) Versement de la moitié des honoraires par la MMQ
 - c) Réparation de la pompe SP-3
12. Loisirs
 - a) Planification du terrain de jeux 2018
 - b) Affichage des postes d'animateurs du terrain de jeux
 - c) Coût d'inscription au terrain de jeux et gardiennage
 - d) Budget du terrain de jeux
 - e) Programme Desjardins au travail
 - f) Inscription à Tremplin Santé Plus
 - g) Proposition de reprise d'adhésion au Service des Loisirs du Parc des Appalaches
13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité
 - a) Modification de la commande des pancartes d'entrée du village
 - b) Suivi Acceptation de la demande PIQM MADA
 - c) Suivi du financement
 - d) Adjudication pour fourniture et pose d'asphalte
 - e) Adjudication trottoir et bordure
 - f) Coût du pavillon
 - g) Coût du lignage
 - h) Suivi des travaux électriques
 - i) Mobilier urbain et abreuvoir
 - j) Pancartes interprétation et partenaires
 - k) Calendrier des travaux
 - l) Projet d'entente Caisse populaire
 - m) Projet d'entente monsieur Guy Garant
 - n) Planification des travaux en régie
14. Résolutions diverses
 - a) Demande de dérogation mineure 390-392 9ème Rue
 - b) Demande de dérogation mineure 294 4ème Avenue
 - c) Travaux de réfection de madame Lucette Laferrière
 - d) Suivi du dossier de réfection de la propriété du 312 4ème Avenue
 - e) Demande d'utilisation de terrains et locaux incluant la demande de permis de boisson
 - f) Demande de location de clôtures pour le 150ème
 - g) Demande de la Fabrique pour le dimanche de Pâques
 - h) Facture de WSP pour plans et devis 4ème Avenue
 - i) Demande de plants pour «Mois de l'arbre et des forêts 2018»
 - j) Demande de soutien financier pour le Re-Lait Montmagny-L'Islet
 - k) Demande du Comité des Patriotes de la Côte du Sud
 - l) Concours – Participation connaissance des entreprises et des services locaux
 - m) Nomination du délégué autorisé auprès de la CIM
 - n) Planification pour les grosses vidanges
 - o) Affichage du poste pour arroser les fleurs
15. Varia ouvert
 - a) Nouvelle édition du carnet des entreprises et services
 - b) Invitation Rendez-vous de la Ruralité 2018
 - c) Affichage du poste de responsable des travaux publics
 - d) Invitation aux nouveaux arrivants
 - e) Invitation au Gala des Grands Prix du tourisme en Chaudière-Appalaches
 - f) Prix créateurs d'emplois du Québec
 - g) Invitation à la soirée de l'Âge d'or du 28 avril : costumés
 - h) Décorations en prévision du 150ème
 - i) Rencontre pour le dossier du CLSC
16. Période de questions
17. Levée de la séance

4. APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

2018-04-02 : ADOPTION DES RÉSOLUTIONS DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver les résolutions contenues dans le procès-verbal du 5 mars 2018 tel que rédigées par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

À l'unanimité.

5 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

2018-04-03: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Considérant que la liste des chèques portant le numéro de C1800096 à C18000136 inclusivement a été détaillée devant l'assistance, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu que le paiement de ces comptes au montant de 87 291.43\$ soit autorisé.

À l'unanimité

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution 2018-04-03.

Claudette Aubé

6. CORRESPONDANCE :

A- Avis de la MMQ

Un avis a été reçu de la MMQ nous informant que les municipalités membres de la MM bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

6. ADMINISTRATIF :

A- Avis de motion et présentation du règlement sur la tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité
Sujet reporté.

2018-04-04 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-03 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE l'Association Quad de l'Île Blanche de Montmagny inc. assurera la signalisation et la patrouille du secteur désigné dans ce présent règlement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule hors route favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QU'il est de la volonté du conseil municipal de Saint-Paul-de-Montminy d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur d'autres sections de chemins municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 15 janvier 2018 ainsi que la présentation du projet de règlement;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Boivin, conseiller ; appuyé par monsieur Rémi Fontaine, conseiller et unanimement résolu à la majorité (messieurs Gaston Lessard et Christian Nadeau ayant voté contre l'adoption de ce règlement)

Que le présent règlement soit adopté et remplace le règlement 2017-02 :

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de «RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX».

ARTICLE 2 : DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, on entend par :

Rang 5 Ouest: La partie du rang 5 comprise entre la limite de la municipalité de Saint-Philémon et l'intersection du Rang 5 avec la Route Sirois.

Chemin de la Coulée : Le Chemin de la Coulée sur toute sa longueur.

Route Sirois : La Route Sirois sur toute sa longueur.

Rang 3 : La partie du rang 3 comprise entre la limite de Saint-Philémon et l'intersection du Rang 3 avec la Route 283.

Rang 2 : La partie du rang 2 comprise entre le Rang 3 et la Route 216.

La Trentième Rue : La Trentième Rue sur toute sa longueur soit de la Route 216 à la Route 283.

Rang 5 Centre : La partie du rang 5 comprise entre la Route Sirois et la Route 283 Sud.

Rang 5 Est : La partie du rang 5 comprise entre la Route 283 Sud et la limite du Rang 5 appartenant à la Municipalité soit une distance d'environ 2 kilomètres.

Loi : La Loi sur les véhicules hors route (1996, chapitre 60) et ses amendements;

Véhicules hors route : Les véhicules motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 500 kilogrammes.

ARTICLE 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, le tout conformément à la Loi des véhicules hors route.

ARTICLE 4 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules hors route est permise sur les chemins cités à l'article 2 du présent règlement, lesquels sont également indiqués sur le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5 : PÉRIODE ET TEMPS VISÉS

La circulation des véhicules hors route est permise tous les jours de la semaine et aux heures autorisées par la Loi sur les véhicules hors route.

De plus la circulation des véhicules hors route est permise dans le «Rang 5 Centre» et «Rang 5 Est» est permise seulement du 1er mai au 31 octobre de chaque année.

ARTICLE 6 : SPÉCIFICATIONS

Sauf sur les chemins publics nommés à l'article 4 et les terrains privés, la circulation des véhicules hors route est interdite.

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Le propriétaire du véhicule hors route doit posséder une assurance responsabilité ou une assurance de la Fédération Quad pour circuler sur ces chemins publics. Il doit obligatoirement être immatriculé, selon la loi, pour circuler sur les chemins publics.

ARTICLE 8 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

Les usagers doivent respecter la signalisation installée.

ARTICLE 9 : VITESSE MAXIMALE

La vitesse maximale d'un véhicule hors route sur les chemins visés par le présent règlement est celle affichée.

ARTICLE 10 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Les agents de la paix sont responsables de l'application du présent règlement.

ARTICLE 11 : PÉNALITÉ

Toute personne qui contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende selon la loi.

ARTICLE 12 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté à la majorité (messieurs Gaston Lessard et Christian Nadeau ayant voté contre l'adoption de ce règlement).

2018-04-05 : COUVERTURE DE CNESST DES ÉLUS

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'autoriser la couverture CNESST de base pour la protection des élus dans le cadre de leurs mandats.

Adopté à la majorité (monsieur Gaston Lessard ayant voté contre cette résolution).

2018-04-06 : PROCÉDURES DE PUBLICATION DES AVIS

Considérant que selon l'article 431 du Code municipal du Québec, «la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales, se fait, en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution», il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'appliquer également cette procédure aux avis requis pour les dossiers de dérogation mineure.

À l'unanimité.

7: INCENDIE :

A- Rapport incendie 2017

Dépôt du rapport 2017.

B- Rencontre de travail avec les représentants de la municipalité de Saint-Philémon

Une prochaine rencontre aura lieu avec les élus de Saint-Philémon sur le dossier du Service incendie.

8. VOIRIE

2018-04-07 : ADJUDICATION POUR LA POSE ET LA FOURNITURE DE 20 000 LITRES D'ABAT-POUSSIÈRE

Considérant les 2 soumissions reçues pour la fourniture et l'épandage de 20,000 litres d'abat-poussière;

Somavrac C.C. inc 0,335 du litre de chlorure de calcium liquide 35%

Les Entreprises Bourget inc. 0,334\$ du litre de chlorure de calcium 35%

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire soit Les Entreprises Bourget inc au coût de 0,334\$ du litre (taxes en sus).

À l'unanimité.

B-Demande de prix pour débroussaillage et fauchage

Des informations supplémentaires seront demandées aux propriétaires de ces machineries.

C-Demande de prix pour asphalte (rapiéçage)

Des prix seront demandés pour 150 tonnes.

D- Demande de prix pour le nettoyage des regards

Des prix seront demandés pour le nettoyage des regards.

2018-04-08 : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- VOLET -ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL-DOSSIER AIRRL-2016-225

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance des modalités d'application du Programme

Réhabilitation du réseau routier local-Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la municipalité a présenté le 26 mai 2016 une demande d'aide financière, au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (réfection du Rang 3 Ouest);

Attendu que le projet présenté le 26 mai 2016 a été jugé conforme aux modalités d'application dudit Programme suivant l'Accord de principe AIRRL-2016-225 reçu du Ministère;

Attendu que les modalités d'application du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local 2018-2021 seront modifiées;

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy n'a pas encore reçu la lettre d'annonce signée par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports confirmant le montant de l'aide financière pour la réfection du Rang 3 Ouest (Accord de principe 2016-225);

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy:

-Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'appliquer les modalités 2018-2021 à sa demande d'aide financière présentée le 26 mai 2016 (Accord de principe 2016-225) dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local-Volet-Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour la réalisation de travaux d'amélioration du Rang 3 Ouest;

-Confirme son engagement à faire réaliser les travaux de ce projet selon les nouvelles modalités établies dans le dans le cadre du volet AIRRL du Programme Réhabilitation du réseau routier local 2018-2021;

-S'engage à fournir également toutes autres résolutions et/ou formulaires afin que le dossier d'aide financière AIRRL 2016-225 pour la réfection du Rang 3 Ouest soit complet et traité selon les modalités 2018-2021 du Programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet -Accélération des investissements sur le réseau routier local..

À l'unanimité.

2018-04-09 : DEMANDE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Montmagny a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Guy Boivin, appuyée de monsieur Christian Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

À l'unanimité.

2018-04-10 : DEMANDE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RÉALISATION DES TRAVAUX

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Montmagny a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs, sur la proposition de monsieur Guy Boivin, appuyée de monsieur Christian Nadeau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. À l'unanimité.

2018-04-11 : PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- VOLET –REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - SEGMENTS 25 ET 26 DE LA ROUTE SIROIS

Considérant les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du «Programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet –Redressement des infrastructures routières locales» pour l'élaboration des plans et devis ainsi que pour la réalisation des travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL du MTMDET,

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et unanimement résolu que la municipalité s'engage à fournir également toutes autres résolutions et/ou formulaires afin que les demandes précédemment mentionnées soient conformes aux modalités 2018-2021 du Programme Réhabilitation du réseau routier local- Volet – Redressement des infrastructures routières locales».

À l'unanimité.

2018-04-12 : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INGÉNIEURIE ET DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DEUX PARTIES (SEGMENTS 25 ET 26) DE LA ROUTE SIROIS, PRÉVOYANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 118 455.00 \$ ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS CETTE SOMME, REMBOURSABLE EN 20 ANS

Je, Gaston Lessard, donne avis de motion qu'au cours d'une prochaine séance du conseil, un nouveau règlement décrétant des travaux d'ingénierie et des travaux de réfection de deux parties (segments 25 et 26) de la route Sirois, prévoyant une dépense n'excédant pas 1 118 455.00 \$ et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas cette somme, remboursable en 20 ans, sera adopté.

Monsieur Gaston Lessard fait également la présentation de ce projet de règlement.

2018-04-13 : INVITATION À SOUMETTRE DES PRIX POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DES SEGMENTS 25 ET 26 DE LA ROUTE SIROIS

Considérant qu'une acceptation est attendue rapidement du MTMDET autorisant l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réfection des segments 25 et 26 de la Route Sirois dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet redressement des infrastructures routières locales, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le lancement des demandes de prix à des firmes d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de ces travaux dès que la municipalité aura reçu l'acceptation du MTMDET.

À l'unanimité.

J- Demande de prix pour le nivelage

Des prix seront demandés à diverses entreprises pour les travaux de nivelage sur les chemins municipaux.

K- Modification des coûts inclus à la reddition de compte pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

La directrice générale transmet l'information qu'au rapport financier qui sera transmis au MAMDT, le coût de déneigement, au montant de 152 496\$, sur les chemins de niveau 1 et 2 était accepté et qu'il a été ajouté à ce rapport.

9 : EAU

A- Demande de modification de branchement

Sujet reporté, monsieur le maire fait le suivi avec les représentants de la Fabrique.

B- Étalonnage des débitmètres

Des prix seront demandés aux fournisseurs.

10 : EAUX USÉES

A- Jugement / Procureure générale

Le juge Simon Hébert a rejeté la demande que les trois dossiers (Roche, Zurich et Procureure générale) soient réunis pour les procédures en cours (jonction d'instances) mais avec la mention que «rien n'empêche qu'on puisse éventuellement envisager la verser dans le dossier de la demande de la Municipalité».

B- Versement de la moitié des honoraires par la MMQ

La municipalité a reçu un chèque de 25 726.78\$ représentant la partie assurée par la MMQ.

C- Réparation de la pompe SP-3

L'évaluation des coûts de réparation d'une pompe au poste de pompage 3 est déposée aux conseillers.

11: LOISIRS

A- Planification du terrain de jeux 2018

Les activités du terrain de jeux se dérouleront sur une période de 6 semaines incluant le service de garde.

B- Affichage des postes d'animateurs du terrain de jeux

Les postes seront affichés jusqu'au 20 avril 2018.

C- Coût d'inscription au terrain de jeux et gardiennage

Les coûts d'inscription seront identiques à ceux de 2017.

2018-04-14 : BUDGET DU TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'autoriser un budget de 500\$ pour le matériel du terrain de jeux.

À l'unanimité.

E- Programme Desjardins au travail

La directrice générale est autorisée à placer une demande d'aide financière.

F- Inscription à Tremplin Santé Plus

La municipalité ne fera pas d'inscription à ce programme.

2018-04-15 : PROPOSITION DE REPRISE D'ADHÉSION AU SERVICE DES LOISIRS DU PARC DES APPALACHES

Considérant la proposition de reprise de l'adhésion au Service de loisirs intermunicipal du Parc des Appalaches au coût de 750\$, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de ne pas renouveler notre participation au service de loisirs intermunicipal du Parc des Appalaches.

À l'unanimité.

12. PLAN D'ACTION D'AVENIR ET DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

2018-04-16 : - MODIFICATION DE LA COMMANDE DES PANCARTES D'ENTRÉE DU VILLAGE

Considérant l'offre de Signalisation Lévis Inc. du 16 mars 2018 et la confirmation de prix du 19 mars 2018 pour les enseignes de Bienvenue aux entrées du village, il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de modifier la commande des deux enseignes de «Bienvenue» aux entrées du village pour des enseignes de 5 pieds par 5 pieds au coût de 1 895\$ pour les deux enseignes portant le texte «Bienvenue Saint-Paul-de-Montminy Depuis 1868», les autres spécifications demeurent inchangées.

À l'unanimité.

B- Acceptation de la demande PIQM MADA

La municipalité a reçu une réponse positive quant à l'acceptation de sa demande PIQM-MADA.

C- Suivi du financement

Le financement du projet se précise par l'entrée de nouvelles contributions.

2018-04-17 : ADJUDICATION POUR FOURNITURE ET POSE D'ASPHALTE

Considérant l'invitation à fournir des prix pour la fourniture et la pose d'asphalte pour refaire la surface du pavage du stationnement du complexe ainsi que celui du presbytère pour une quantité estimée à 525 tonnes métriques d'asphalte, le tout conformément au document émis le 19 mars 2018 par la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy;

Considérant les prix reçus:

	Prix la tonne métrique	Commentaires
Les Constructions BML	123.19\$	2 406.16\$ par mobilisation
Les Constructions HDF inc	133.84\$	0\$ par mobilisation
Les Entreprises JR Morin inc.	103.75\$	325\$ par mobilisation

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'attribuer le mandat de fourniture et pose de 525 tonnes métriques d'asphalte aux Entreprises JR Morin inc le tout suivant l'invitation du 19 mars 2018 et conditionnellement aux autorisations et signatures à recevoir des divers paliers de gouvernements et des sources de financement confirmées.

À l'unanimité.

2018-04-18 : ADJUDICATION TROTTOIR ET BORDURE

Considérant l'invitation à fournir des prix pour la fabrication d'une bordure en béton, d'un trottoir en avant du complexe municipal et de la Caisse populaire ainsi qu'en bordure de la 4^{ème} avenue en béton non armé

Considérant les prix reçus:

	Bordure	Trottoir (complexe et Caisse pop)	Trottoir (en bordure 4 ^{ème} avenue)	Commentaires
Laval Construction	8 312.50\$	3 993.75\$	14 200.00\$	2 300.00\$ par mobilisation
Jean Leclerc Excavation	10 312.50\$	4 275.00\$	15 200.00\$	2 000.00\$ par mobilisation
Les Entreprises JR Morin inc	9 250.00\$	4 252.50\$	15 120.00\$	200.00\$ par

mobilisation ;

Considérant que les travaux demanderont au moins deux mobilisations ;

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'attribuer le mandat pour la fabrication de la bordure ainsi que des trottoirs en avant du complexe municipal et de la Caisse populaire ainsi qu'en bordure de la 4^{ème} avenue à l'offre la plus avantageuse soit celle des Entreprises JR Morin inc mais conditionnellement aux autorisations et signatures à recevoir des divers paliers de gouvernements et des sources de financement confirmées.

À l'unanimité.

2018-04-19 : COÛT DU PAVILLON

Considérant l'offre de Gazebec pour la vente et l'installation d'un pavillon urbain de 18 par 28 pieds datée du 14 février 2018 et portant le numéro 1605 au coût de 21 050.00\$ (taxes en sus), il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'accepter cette offre de Gazebec mais conditionnellement aux autorisations et signatures à recevoir des divers paliers de gouvernements et des sources de financement confirmées.

À l'unanimité.

2018-04-20 : COÛT DU LIGNAGE

Considérant l'estimation faite par Pro-Lignes pour le lignage et le marquage de l'asphalte suite à la réfection du stationnement, il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de confier ce mandat de «marquage et lignage» du stationnement à Pro-Lignes selon leur offre s'élevant à 1 075.00\$ (taxes en sus) mais conditionnellement aux autorisations et signatures à recevoir des divers paliers de gouvernements et des sources de financement confirmées.

À l'unanimité.

H- Suivi des travaux électriques

Monsieur Rémi Fontaine est en contact avec messieurs Blais et Côté.

I- Mobilier urbain et abreuvoir

Dossier à traiter au cours des prochaines semaines.

J- Pancartes interprétation et partenaires

Dossier à traiter.

K- Calendrier des travaux

Pour rencontrer les échéances du calendrier, la neige sera soufflée en bordure de la 4^{ème} Avenue pour l'aménagement du Parc.

L- Projet d'entente Caisse populaire

La demande a été déposée au directeur général.

M- Projet d'entente monsieur Guy Garant

La demande sera adressée à monsieur Garant.

N- Planification des travaux en régie

Les travaux pour le passage du fil électrique et le tuyau à eau seront effectués après le balayage des rues.

13. RÉSOLUTIONS DIVERSES

2018-04-21 : DÉROGATION MINEURE DU 390-392 DE LA 9ÈME RUE

Considérant la demande de dérogation mineure présentée pour la construction, au 390-392 de la 9ème Rue, d'une galerie en cour latérale de 1,83 mètres par 3,66 mètres à environ 0,81 mètre de la ligne latérale du terrain lorsque le règlement de zonage, article 5.27.2, autorise les galeries en cour latérale pourvu qu'elles soient localisées à plus de deux mètres (2 m) des lignes latérales du terrain;

Considérant que cette construction ne causera pas de préjudices à aucun citoyen;

Considérant l'avis favorable des membres du Comité consultatif en Urbanisme;

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par les propriétaires du 390-392 de la 9ème Rue et d'autoriser l'inspectrice en bâtiments à émettre un permis pour la construction d'une galerie en cour latérale de 1,83 mètres par 3,66 mètres à environ 0,81 mètre de la ligne latérale du terrain.

À l'unanimité.

2018-04-22 : DÉROGATION MINEURE DU 294 DE LA 4ÈME AVENUE

Considérant la demande de dérogation mineure présentée afin de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire de type garage privé détaché ayant avec une marge latérale de 0,58 mètre situé au 294, 4ème Avenue alors que le règlement de zonage au tableau 3 exige une marge de recul minimale d'un mètre (1 m) des limites de propriété (mur sans ouverture).

Considérant que le bâtiment accessoire existant ne cause de préjudices à aucun citoyen;

Considérant l'avis favorable des membres du Comité consultatif en Urbanisme;

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 294 de la 4ème Avenue afin de régulariser l'implantation de ce bâtiment accessoire existant ayant une marge latérale de 0,58 mètre.

À l'unanimité.

2018-04-23 : TRAVAUX DE RÉFECTION AU 15, CHEMIN DU LAC GOSSELIN

Considérant qu'un permis portant le # 2017-07-0058 a été délivré pour des travaux au bâtiment principal situé au 15, chemin du Lac-Gosselin;

Considérant que ces travaux prévoyaient la rénovation du bâtiment existant, étant entendu que ce bâtiment principal devait être conservé de façon à ce qu'il puisse être desservi par une installation septique à vidange périodique;

Considérant que suite aux travaux exécutés par la propriétaire, l'entité initiale de la construction n'a pas été conservée, ne s'agissant ainsi plus de travaux de rénovation;

Considérant que suivant le Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22), toute nouvelle construction doit être faite dans le respect des conditions prévues à ce règlement;

Considérant que suivant ce règlement provincial, une installation à vidange périodique ne peut desservir une nouvelle construction sauf s'il y a eu nécessité de reconstruction à la suite d'un sinistre;

Considérant par ailleurs qu'il est possible d'implanter sur ce terrain un nouveau système de traitement des eaux usées conforme au règlement provincial (Q-2, r. 22), pour une nouvelle construction.

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu :

-Que vu le contenu du Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées que la Municipalité se doit d'appliquer, que la propriétaire du 15, Chemin du Lac-Gosselin soit informée :

- Que la reconstruction d'une résidence isolée à cette adresse en conservant son installation à vidange périodique n'est pas possible;
 - Qu'elle doit, si telle est son intention, formuler une nouvelle demande pour toute nouvelle construction sur cet immeuble, en conformité avec la réglementation municipale et la réglementation provinciale, notamment celle identifiée au préambule de la présente.

À l'unanimité.

2018-04-24 : DEMANDE D'UTILISATION DE TERRAINS ET LOCAUX INCLUANT LA DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'accepter de prêter au Festival Famille en Fête pour les Fêtes du 150^{ème} de Saint-Paul, divers bâtiments et terrains appartenant à la Municipalité soit Le terrain des Loisirs et le Camelot, le complexe municipal et son stationnement incluant le Parc du 150^{ème}, pour l'organisation de diverses activités soulignant les Fêtes du 150^{ème} pour les dates suivantes : 23 juin et 24 juin 2018, 30 juin et 1^{er} juillet 2018, les 19, 20, 21 et 22 juillet 2018, ainsi que les 11 et 12 août 2018. Le Comité a également la permission de faire une demande de permis de boisson pour la tenue de ces activités.

À l'unanimité.

2018-04-25 : DEMANDE DE LOCATION DE CLÔTURES POUR LE 150^{ÈME}

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'autoriser la location de clôtures de Échafauds Plus et de facturer ces coûts de location au Comité des Fêtes du 150^{ème} pour la tenue de leurs activités des fêtes.

À l'unanimité.

G- Demande de la Fabrique pour le dimanche de Pâques
L'activité est déjà réalisée.

2018-04-26 : FACTURE DE WSP POUR PLANS ET DEVIS 4ÈME AVENUE

Il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le paiement de la facture 0726820 au montant de 16 500\$ (avant les taxes) présentée par WSP pour l'élaboration des plans et devis dans le dossier de réfection de la 4^{ème} Avenue (TECO).

À l'unanimité.

I- Demande de plants pour «Mois de l'arbre et des forêts 2018»
Une demande de plants sera effectuée.

J- Demande de soutien financier pour le Re-Lait Montmagny-L'Islet
Demande rejetée.

K- Demande du Comité des Patriotes de la Côte du Sud
Demande rejetée.

2018-04-27 : CONCOURS – PARTICIPATION CONNAISSANCE DES ENTREPRISES ET DES SERVICES LOCAUX

Il est proposé par madame Odile Blais, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'attribuer 3 certificats de 50\$ pour des achats locaux aux gagnants du concours organisé par la municipalité sur les connaissances des entreprises et services locaux.

À l'unanimité.

2018-04-28 : NOMINATION DU DÉLÉGUÉ AUTORISÉ AUPRÈS DE LA CIM

ATTENDU QU'À la suite des élections municipales 2017, le délégué autorisé à représenter la municipalité lors de toutes assemblées des membres de la Coopérative d'informatique municipale n'est plus éligible.

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à remplacer à titre de représentant, la personne qu'il a désignée à ce titre.

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu que monsieur Alain Talbot, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférées à titre de membre de ladite Coopérative.

À l'unanimité.

N- Planification pour les grosses vidanges
Le poste pour le réposé sera affiché et le site ouvrira le 19 mai.

O- Affichage du poste pour arroser les fleurs
Une demande de réposé sera expédiée aux citoyens afin de combler le poste.

14. VARIA OUVERT

A- Nouvelle édition du carnet des entreprises et services
À refaire en collaboration avec Communications régionales Montmagny.

B- Invitation Rendez-vous de la Ruralité 2018
Les membres du conseil municipal sont invités à assister au Rendez-vous de la Ruralité 2018

C- Affichage du poste de responsable des travaux publics
L'affichage sera fait en collaboration avec P.A.C.E.

D- Invitation aux nouveaux arrivants
L'invitation a été adressée aux nouveaux propriétaires de résidences depuis 2 ans. L'invitation consiste à venir bruncher dimanche le 15 avril.

E- Invitation au Gala des Grands Prix du tourisme en Chaudière-Appalaches
Madame Odile Blais représentera la municipalité le 26 avril à Saint-Jean-Port-Joli.

F- Prix créateurs d'emplois du Québec
L'information est déposée aux membres du conseil.

G- Invitation à la soirée de l'Âge d'or du 28 avril : costumés
L'invitation est lancée de participer au souper et à la soirée de l'Âge d'or du 28 avril, soirée au cours de laquelle de nombreuses personnes seront costumées.

H- Décorations en prévision du 150ème

Une invitation sera faite aux citoyens de bien aménager leur propriété en vue des Fêtes du 150ème.

I- Rencontre pour le dossier du CLSC

En attente d'une rencontre avec les responsables du dossier.

2018-04-29 : DEMANDE DU 150ÈME

Suite à la demande reçue du Comité des Fêtes du 150ème il est proposé par monsieur Martin Boulet, appuyé par madame Odile Blais et résolu que les membres du Service incendie ainsi que les véhicules soient autorisés à agir lors des activités suivantes ; 24 juin, 30 juin et 22 juillet mais sans compensation ni salaire versé par la Municipalité.

K- AGA de la Caisse populaire

Monsieur le maire invite l'assistance à participer à l'assemblée annuelle de la Caisse populaire qui aura lieu le 25 avril prochain.

L- Fossé de la 16ème Rue

Il y a lieu de vérifier et de prendre les moyens pour corriger la situation car ce fossé amène de résidus dans cette rue.

M- Vente de terrain

Un communiqué invitant les propriétaires possédant des terrains sur lesquels il est possibles de construire une résidence et qui veulent en faire la vente de le faire savoir à la Municipalité. Les élus évalueront également la possibilité de vendre les terrains que la municipalité possède dans la 9ème pour permettre la construction d'une résidence.

15 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil et portent sur divers sujets: abri d'auto, décorations en prévision des Fêtes du 150ème et la chaleur des pompiers lorsqu'ils portent un bunker.

2018-04-30 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de lever la séance, il est 23h05. À l'unanimité.

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 3 avril 2018.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 7 mai 2018.